



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 9 février 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-040DAG - Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau

L'An Deux Mille Vingt Six, le 9 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO
Michel SIMONPIETRI à Gilles BATTESTI

ABSENTS :

Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Julien MORGANTI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI,

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-040DAG - Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 16 décembre 2025, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution du marché public n°2025-040DAG - Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau avec une date limite de réception des offres fixée au vendredi 16 janvier à 13h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 février 2026 et le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du 12^{ème} vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 d'attribuer le marché public n°2025-040DAG - Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau à la société AME CORSE, sise à 20167 AFA (Siret n°89044255100028) pour un montant maximum de 125 000,00 € HT (Montant DQE : 6 195,00 € HT) pour une période initiale de 24 mois. La durée maximale du contrat est de 48 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21, article 21-84 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO